

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/113

COMMANDE PUBLIQUE (1.1)

Marché n°23AC013_LH :

**Fourniture d'équipements
de protection individuelle et de
vêtements de travail destinés au
fonctionnement des services
municipaux de la Ville d'HAZEBROUCK
et de ses services annexes en 11 lots -
Procédure d'appel d'offres ouvert**

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230712-DEL113CM1207-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le quatre juillet deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 20 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 6

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question
n°2023/097), M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question
n°2023/097),
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, M. SOOTS, Mme LIONET, Mme BELVAL,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. DUHOO

ABSENTS :

M. Philippe DUHAMEL, Mme FERLIN, M. DEBAECKER, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Par délibération n°2 en date du 21 novembre 2019, validée par la Sous-Préfecture en date du 26 novembre 2019, Monsieur le Maire a été autorisé à signer le marché de fourniture d'équipements de protection individuelle destinés au fonctionnement des services municipaux de la Ville d'HAZEBROUCK et de ses services annexes en 9 lots avec les sociétés suivantes :

*** Lot 1 : Petites fournitures d'équipements de protection individuelle**

Titulaire : NOYER SAFIA - WASQUEHAL

*** Lot 2 : Chaussures, bottes de sécurité ou autres pour hommes**

Titulaire : BAUDELET MATÉRIELS - HAZEBROUCK

*** Lot 3 : Chaussures, mocassins, bottes, sabots de sécurité pour femmes**

Titulaire : GEDIVEPRO - MONTLUÇON

*** Lot 4 : Vêtements chauds et de pluie haute visibilité**

Titulaire : EXPRESS EPI B&A TEX - VILLERS POL

*** Lot 5 : Vêtements de sportswear**

Titulaire : EXPRESS EPI B&A TEX - VILLERS POL

*** Lot 6 : Vêtements de cérémonies et costumes - OFFRE IRRÉGULIÈRE**

*** Lot 7 : Tenues spécifiques pour les agents de la piscine**

Titulaire : POKEE SPORT - LOT TRANSFÉRÉ À LA CCFI AU 01/01/2023

*** Lot 8 : Équipements de protection individuelle avec contrôle de sécurité - LOT INFRUCTUEUX**

*** Lot 9 : Vêtements spécifiques pour les agents du service Espaces Verts**

Titulaire : BAUDELET MATÉRIELS - HAZEBROUCK

Par décision n°176 en date du 27 octobre 2021, validée par la Sous-Préfecture en date du 29 octobre 2021, Monsieur le Maire a été autorisé à signer le marché de fourniture relatif à l'achat de vêtements de travail pour le personnel de la Ville et ses services annexes en 3 lots avec les sociétés suivantes :

*** Lot 1 : Vêtements de travail spécifiques pour le personnel technique**

Titulaire : GEDIVEPRO - MONTLUÇON

*** Lot 2 : Vêtements de travail spécifiques pour le personnel chargé de l'entretien ou de service**

Titulaire : GEDIVEPRO - MONTLUÇON

*** Lot 3 : Vêtements de travail spécifiques pour le personnel chargé de la restauration municipale**

Titulaire : LES OLYMPIADES - SOCX

Par décision n°233 en date du 29 septembre 2022, validée par la Sous-Préfecture en date 10 octobre 2022 et par décision n°320 en date du 21 novembre 2022, validée par la Sous-Préfecture en date 30 novembre 2022, Monsieur le Maire a été autorisé à signer le marché de fourniture relatif à l'achat de vêtements de travail spécifiques pour les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

En conséquence, afin de satisfaire aux besoins du personnel de la collectivité, d'éviter toute rupture d'approvisionnement et de se conformer aux obligations en matière de santé et de sécurité au travail, il convient de passer un accord cadre mono-attributaire (pour chacun des lots) à bons de commande et marchés subséquents sous la procédure de l'appel d'offres ouvert alloti conformément aux articles R.2124-1, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-7 à R.2162-9, R.2162-13 à R.2162-14 et R.2113-1 du Code de la Commande Publique.

Chacun des lots est traité comme un accord-cadre séparé.

Le marché sera passé sans montant minimum annuel HT mais avec un montant maximum annuel HT pour chacun des lots comme suit :

*** Lot 1 : Équipements de protection individuelle**

Sans montant minimum annuel HT - Montant maximum annuel HT : 8 000 €

*** Lot 2 : Chaussures, bottes de sécurité ou autres pour hommes**

Sans montant minimum annuel HT - Montant maximum annuel HT : 8 000 €

*** Lot 3 : Chaussures, mocassins, bottes, sabots de sécurité pour femmes**

Sans montant minimum annuel HT - Montant maximum annuel HT : 8 000 €

*** Lot 4 : Vêtements chauds et/ou de pluie haute visibilité**

Sans montant minimum annuel HT - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

*** Lot 5 : Vêtements Sportswear**

Sans montant minimum annuel HT - Montant maximum annuel HT : 3 000 €

*** Lot 6 : Vêtements de cérémonies (tailleurs et costumes)**

Sans montant minimum annuel HT - Montant maximum annuel HT : 5 000 €

*** Lot 7 : Vêtements et accessoires spécifiques pour les travaux d'égoutage**

Sans montant minimum annuel HT - Montant maximum annuel HT : 6 000 €

*** Lot 8 : Vêtements de travail spécifiques pour les agents des services**

Sans montant minimum annuel HT – Montant maximum annuel HT : 20 000 €

*** Lot 9 : Vêtements spécifiques pour les agents chargés de l'entretien ou de la petite enfance**

Sans montant minimum annuel HT – Montant maximum annuel HT : 10 000 €

*** Lot 10 : Vêtements de travail spécifiques pour le personnel chargé de la restauration municipale**

Sans montant minimum annuel HT – Montant maximum annuel HT : 5 000 €

*** Lot 11 : Vêtements de travail pour les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**

Sans montant minimum annuel HT – Montant maximum annuel HT : 6 000 €

La durée maximum des présents marchés est de 36 mois : en effet, ils seront passés pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois pour une période identique aux mêmes clauses, charges et conditions.

Les marchés prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du service d'Assainissement réuni le 3 juillet 2023,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces contractuelles y compris les marchés subséquents et les modifications apportées au marché (avenants) à intervenir avec le titulaire de chacun des lots qui serait retenu par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'HAZEBROUCK, le cas échéant,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recourir au marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R.2122-2-1°, si aucune candidature ou offre n'a été déposée dans les délais prescrits, ou si seules des candidatures irrecevables définies à l'article R.2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'article L.2152.4 ont été présentées et pour autant que les conditions initiales des marchés ne soient pas substantiellement modifiées.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(29 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Pour le Maire,
Par délégation »,
Le Premier Adjoint,**



Philippe SPINBER

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND



Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le



ID : 059-215902958-20230712-DEL113CM1207-DE